Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 4 octobre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Joelle Cardinal
Hydro-Québec - Affaires juridiques et conformité d'entreprise
800, boul. de Maisonneuve Est, 11e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur
Dossier de la Régie : R-4210-2022 Phase 1

Maître Cardinal,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance, dans le cadre du dossier susmentionné, de la lettre d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) transmise le 3 octobre 2023 (pièce B-0144), dans laquelle ce dernier demande la modification de l'ordonnance prononcée par la Régie au paragraphe 300 de la décision D-2023-109[1] pour fixer la date limite du dépôt du texte modifié des Conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs au 31 janvier 2024. Il indique qu'il pourra à cette date indiquer à la Régie s'il est en mesure de procéder au suivi demandé, et, le cas échéant, indiquer la date à laquelle il pourra l'effectuer.

La formation au dossier m'instruit de vous informer que, pour les motifs invoqués par le Distributeur, la Régie accepte de reporter au **31 janvier 2024** le dépôt du texte modifié des Conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs conforme aux ordonnances contenues dans la décision D-2023-109, pour leur approbation, dans leur version française et anglaise. Toutefois, la Régie demande au Distributeur de l'informer dans l'éventualité où des MW seraient rendus disponibles d'ici le 31 janvier 2024.

Veuillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ml

---

[1] Décision D-2023-109.

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca